



Entre le producteur :

SARL Boulangerie Chardon

représentée par Mrs Jean-Philippe Merkel-Ulysse Lauras

72 Avenue Denfert-Rochereau 75014 Paris

Téléphone : 06 95 66 54 86 ou Jean-Philippe au 06 99 20 74 93

mail : boulangeriechardon@gmail.com

Et l'adhérent du Panier Blomet :

NOM et Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mèl : _____

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans les statuts de l'association, et dans la **charte des AMAP** disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP-IdF : <http://amapidf.org>, à savoir :

Engagements de l'adhérent :

L'adhérent s'engage à :

- Pré-financer la production pour la saison de référence,
- Accompagner et soutenir le boulanger dans son activité et ses projets.
- Assurer 1 à 2 permanences pour aider à la distribution sur la durée de la saison
- Gérer ses retards et absences aux distributions

Engagements du boulanger :

Le boulanger s'engage à :

- livrer toutes les semaines du pain frais de qualité et fabriqué à base de produits biologiques,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail : provenance des farines, origine de son levain, production biologique etc.,
- être présent aux distributions dans la mesure du possible, donner régulièrement des nouvelles de son entreprise naissante et accueillir les adhérent-e-s à son laboratoire, au moins une fois pendant la saison d'engagement.

Constitution des paniers "Boulangier – 2018" :

désignation produit		prix unitaire	quantité	livraison (dates)	total (€)
pain seigle	500g	4 €		voir tableau excel joint	
pain campagne (froment/seigle)	500g	4 €		voir tableau excel joint	
Total					

Engagements communs :

L'Adhérent ET le Boulanger s'engagent à partager les risques et bénéfices liés à la production et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Référent du partenariat :

Le référent fera le lien entre le producteur et l'adhérent. Il gèrera la récupération des contrats signés et les envois de chèques au Boulanger. Il sera présent lors des distributions.

Bergerot Raphaëlle 22 rue Cauchy 75015 Paris Mèl : raphaelle.bergerot@gmail.com

Dates de validité du contrat :

Le présent contrat commencera le 11 septembre 2018 et viendra à expiration au 18 décembre 2018. Les engagements résultants du présent contrat sont irrévocables jusqu'à son expiration.

Ce partenariat comptera **15** distributions pour cette saison :

Distributions des paniers :

Les paniers "**Boulangier – 2018**" seront distribués au local des distributions du **Panier Blomet**, le même jour et aux mêmes horaires que les distributions de fruits et légumes, les mardis.

Financement du partenariat :

Le partenariat est financé à hauteur de _____, _____ € par l'adhérent, pour l'ensemble de la saison de référence. Soit _____ chèques de : _____, _____ € (chèque à l'ordre de Boulangerie Chardon)

Les chèques seront remis au producteur pour encaissement, par le référent, au début de la saison de référence, possibilité de régler en une ou deux fois, les chèques seront encaissés en septembre et octobre 2018.

Situations exceptionnelles

En cas de situations exceptionnelles (cas de force majeure) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire. Cette assemblée réunira les adhérents de l'association Panier Blomet, le Boulanger partenaire et un représentant du réseau des AMAP d'Île-de-France.

Signatures :

Imprimer en DEUX exemplaires, remplir, signer et remettre avec les chèques, au référent du partenariat.

Fait à _____, le _____ / _____ / _____

Nom et signature de l'adhérent

Fait à _____, le _____ / _____ / _____

Nom et signature du Boulanger